

COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le 16/02/2023

ID : 022-212201156-20230209-2023_01_05-BF

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	9

Séance du 09 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, régulièrement convoqué par le Maire en date du 27 janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de M. Philippe LE JONCOUR, Maire.

Présents : LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, STEUNOU Sylvie, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, PERCHOC Héléna, THOMAS Jean-François, CHELIN Denis.

Absent excusé : LE ROLLAND Annie.

Absent :

Secrétaire de séance : PERCHOC Héléna

Délibération n° 2023-01-05
Budget principal : validation du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 du budget principal qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses :	418 211,14 €
Recettes :	544 484,50 €
Résultat net 2022 :	125 670,06 €

Investissement :

Dépenses :	250 796,51 €
Recettes :	282 960,28 €
<i>Excédent de clôture :</i>	<i>32 163,77 €</i>
Résultat 2021 reporté :	- 74 966,57 €
Résultat net 2022 :	- 42 802,80 €

Monsieur le Maire sort de la salle et Madame Fabienne PAMPANAY, 1^{ère} adjointe, propose au vote l'approbation du compte administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2022 du budget principal.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification

Le 16 FEV. 2023

La secrétaire de séance
Héléna PERCHOC
Conseillère Municipale

Le Maire,
Philippe LE JONCOUR